



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Statut de l'entrepreneur individuel et du gérant majoritaire d'une SARL

Question écrite n° 12673

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur le statut de l'entrepreneur individuel et du gérant majoritaire d'une SARL. En effet, aujourd'hui, il existe une vraie ambiguïté à déterminer la nature personnelle ou professionnelle des dettes. Ainsi, le RSI considère que les cotisations sociales sont des dettes personnelles liées à la personne du cotisant et qu'à ce titre elles ne s'éteignent pas avec liquidation d'une société ou lorsque ladite entreprise connaît des difficultés. L'entrepreneur ou le gérant demeure donc tenu d'honorer la dette de sa société (livre VII du code de la consommation). Cela étant, la seconde chambre civile de la cour d'appel de Grenoble, dans un arrêt en date du 19 mars 2013, affirmait au contraire le caractère professionnel des dettes RSI « les cotisations au RSI naissent pour les besoins ou au titre de l'activité professionnelle et donc elles ne peuvent entrer dans le passif d'un débiteur bénéficiant d'une procédure de surendettement » (arrêt confirmé par plusieurs juridictions d'appel CA Caen, 6 février 2014, RG n° 13/01466 et CA Rouen, 20 novembre 2014, RG n° 13/04479). En l'état actuel de la jurisprudence, rien ne permet d'affirmer qu'une procédure collective permettrait de recouvrir ou d'éteindre les dettes de cotisations sociales de l'entrepreneur individuel et du gérant majoritaire d'une société à responsabilité limitée (SARL) auprès du régime social des indépendants (RSI). Et en même temps, une procédure de surendettement des particuliers ne le garantit pas plus. Cette situation mériterait par conséquent une clarification. Elle souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12673

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8618

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)